PROSPECTUS SIMPLIFIE

6-10 Capital Rendement

FCP à formule

<u>Avertissement</u> : L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie du souscripteur sur la base de la valeur liquidative garantie à la date de maturité effective (soit le 14 décembre 2012 ou le 14 décembre 2007, le 15 décembre 2008, le 15 décembre 2009, le 15 décembre 2010, ou le 15 décembre 2011 selon l'activation de la clause de maturité anticipée) ou sur l'un des cinq jours ouvrés suivants. Une sortie de l'OPCVM à une date différente s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (et après déduction des frais de rachat).

PARTIE STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINTE

CODE ISIN
FR0010110718

DENOMINATION
6-10 Capital Rendement

FORME JURIDIQUE
FCP de droit français

COMPARTIMENT / NOURRICIER
Nourricier du fonds maître "Exane Master Monétaire 1"

SOCIETE DE GESTION
EXANE STRUTURED ASSET MANAGEMENT

DUREE D'EXISTENCE PREVUE
8 ans et 85 jours

DEPOSITAIRE
Société Générale

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cabinet SELLAM, représenté par Patrick SELLAM

COMMERCIALISATEUR
EXANE S.A., EXANE SAM

DELEGATAIRES
EURO – VL assure la gestion comptable du FCP

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

<u>CLASSIFICATION</u>

FCP à formule

<u>OBJECTIF DE GESTION</u>

A travers l'investissement dans le FCP maître "EXANE MASTER MONETAIRE 1" et la conclusion d'un instrument dérivé à terme négocié de gré à gré, l'objectif de gestion du FCP est de participer à l'évolution des 20 actions affichant les moins bonnes performances parmi une sélection de 50 actions internationales tout en bénéficiant d'un revenu régulier.

6-10 Capital Rendement est adossé à un panier diversifié de 50 actions internationales (le "Panier Complet") sélectionnées pour leur potentiel de croissance. Chaque année, ce panier fait l'objet d'un processus de sélection, basé sur la performance depuis l'origine. Ce processus consiste à ne retenir que les 20 actions affichant les moins bonnes performances pour constituer un panier de référence (le "Panier de Référence").

Le FCP présente les caractéristiques suivantes :

- Un coupon certain de 6% est versé au terme de chaque année.
- Ce coupon peut atteindre 10% dès lors que la performance du Panier de Référence depuis l'origine est supérieure à un seuil prédéterminé. (0% la première année, -5% la deuxième année, …, -35% la huitième année).
- Le capital remboursé au bout de 8 ans, à l'échéance du 21 décembre 2012 correspond au capital initial augmenté (ou diminué) de la performance positive (ou négative) depuis l'origine du Panier de Référence.
- Le FCP bénéficie d'un mécanisme de maturité anticipée activable chaque année à partir de la troisième année.

Le mécanisme est activé automatiquement si la performance du Panier de Référence à l'issue d'une des années 3 à 7 est positive ou nulle. La date de maturité effective (la "Date de Maturité Effective") correspond alors à la première date de constatation annuelle (à partir de la troisième année) qui active le mécanisme.

Dans ce cas, l'investisseur reçoit automatiquement son capital initial augmenté de la performance du Panier de Référence depuis l'origine.

La composition du Panier Complet, le calcul du Panier de Référence, les modalités d'attribution des coupons fixes et additionnels ainsi que l'explication du mécanisme d'activation de la clause de maturité anticipée figurent dans la rubrique " Stratégie d'investissement – description détaillée de la formule".

DESCRIPTION DE L'ECONOMIE DU FCP

Le porteur privilégie un produit alliant rendement et indexation aux marchés d'actions internationales.

ANTICIPATION DU PORTEUR DU FONDS

- Le porteur anticipe un rebond des marchés boursiers internationaux lors des 8 années à venir, afin de maximiser la performance du Panier de Référence. Le porteur valide donc le choix des actions individuelles qui constituent le Panier Complet.
- Le porteur bénéficie d'un revenu régulier avec un potentiel d'appréciation connu à l'avance lié à la performance du Panier de Référence.

SYNTHESE DES AVANTAGES ET INCONVENIENTS DU FCP POUR LE PORTEUR

Avantages	Inconvénients
▪ Chaque année, le porteur reçoit de façon inconditionnelle un revenu de 6%. ▪ Chaque année, la majoration du coupon est facilitée grâce à une condition suspensive (portant sur la performance du Panier de Référence) de moins en moins restrictive. ▪ La valeur liquidative garantie à maturité n'est pas plafonnée à la hausse. ▪ A partir de la troisième année, déclenchement possible chaque année, d'une maturité anticipée avec dans ce cas un capital initial intégralement garanti et un taux de rendement annuel minimum de 6%.	▪ En dehors des coupons annuels garantis et de la clause de maturité anticipée, le porteur accepte de mettre en jeu l'intégralité de son capital, la valeur de remboursement étant liée à la performance long terme du Panier de Référence. ▪ La détermination du niveau du coupon annuel ainsi que de la valeur de remboursement est liée à l'évolution des 20 actions affichant la moins bonne performance parmi les 50 actions du Panier Complet, et ce chaque année.

INDICATEUR DE REFEFENCE

La gestion du Fonds ne se réfère pas à un indice de référence prédéterminé.
En effet, même si la formule de remboursement du FCP dépend de l'évolution du Panier de Référence à chaque date de constatation annuelle, elle pourra être fortement différente de la performance de ce Panier à l'échéance du fonds dans la mesure où le fonds prévoit la distribution de coupons annuels.
Le porteur sera néanmoins en mesure de comparer ex-post la performance de son investissement par rapport à la performance qu'il aurait obtenue au travers d'un investissement direct dans une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable.
Les porteurs sont invités à se référer aux simulations sur les données historiques de marché ainsi qu'au taux sans risque, détaillés à la rubrique "Simulations sur données historiques de marché".

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion du FCP se décompose en une gestion de type monétaire et la conclusion d'un instrument financier à terme négocié de gré à gré (swap) à la création du FCP garantissant au porteur la réalisation de l'objectif de gestion.
La gestion de type monétaire est obtenue au travers de l'investissement du FCP dans le FCP maître "Exane Master Monétaire 1", l'objectif de gestion du FCP maître étant la recherche d'une évolution régulière et sécuritaire de la valeur liquidative proche de celles des marchés monétaires Euro.
Par ailleurs, le FCP conclut un instrument financier à terme négocié de gré à gré (swap) restituant le profil garanti en échange du paiement de la performance du fonds maître "Exane Master Monétaire 1", ajustée des coûts de structure du FCP nourricier.
L'instrument financier à terme négocié de gré à gré (swap) introduit une décorrélation substantielle par rapport à un simple investissement direct dans le FCP maître, permettant ainsi d'atteindre l'objectif de performance garanti aux porteurs.
Le FCP pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans le cadre de la gestion de ses flux.
Pour neutraliser le risque de contrepartie, l'instrument financier à terme négocié de gré à gré utilisé par le FCP pourra faire l'objet d'une collatéralisation. Afin de se conformer à la réglementation, le collatéral reçu par le FCP serait réinvesti immédiatement et intégralement dans le FCP maître. En cas d'appel de marge par la contrepartie, le FCP désinvestirait la quantité nécessaire de parts détenues dans le FCP maître pour pouvoir verser du collatéral à sa contrepartie.
Pendant la période de commercialisation, entre la date de création et la la date de référence initiale du 15 décembre 2004 (la "Date de Référence Initiale"), le FCP sera intégralement investi dans le FCP maître. Il concluera par ailleurs un swap de performance par lequel il échangera la performance du fonds maître "Exane Master Monétaire 1" contre un taux fixe, lui permettant d'obtenir un niveau de valeur liquidative à la Date de Référence Initiale égal à 100 EUR. La valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire.
Par ailleurs, le FCP sera amené à conclure des swap de taux, principalement afin d'assurer un revenu distribuable suffisant pour le versement des coupons annuels prévus dans l'objectif de gestion.
Si la condition d'activation de la maturité anticipée est remplie, la classification du fonds sera automatiquement transformée en "Monétaire Euro", sous réserve de l'agrément par l'Autorité des marchés Financiers, et la valeur liquidative du FCP progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire entre la date de maturité anticipée et la date d'échéance du FCP.

DESCRIPTION DE LA FORMULE

Le départ de l'indexation du FCP est prévue le 15 Décembre 2004, (la "Date de Référence Initiale").

Les 50 actions internationales composant le Panier Complet sont les suivantes :

	CODE REUTERS	NOM	SECTEUR STOXX	PAYS	DEVISE COTATION
1	BAYG.DE	BAYER AG	Produits de base	Allemagne	EUR
2	EONG.DE	E.ON AG	Services publics	Allemagne	EUR
3	IFXGn.DE	INFINEON TECHNOLOGIES AG	Technologie	Allemagne	EUR
4	KARG.DE	KARSTADTQUELLE AG	Consommation cyclique	Allemagne	EUR
5	TUIG.DE	TUI AG	Consommation cyclique	Allemagne	EUR
6	ELCBt.BR	ELECTRABEL SA	Services publics	Belgique	EUR
7	UPM1V.HE	UPM-KYMMENE OYJ	Produits de base	Finlande	EUR
8	AIRF.PA	AIR FRANCE	Consommation cyclique	France	EUR
9	CAPP.PA	CAP GEMINI SA	Technologie	France	EUR
10	ESSI.PA	ESSILOR INTERNATIONAL	Consommation non cyclique	France	EUR
11	LAFP.PA	LAFARGE SA	Industrie et autres	France	EUR
12	PERP.PA	PERNOD-RICARD	Consommation non cyclique	France	EUR
13	TOTF.PA	TOTAL SA	Energie	France	EUR
14	AV.L	AVIVA PLC	Finance	Grande Bretagne	GBp
15	CW.L	CABLE & WIRELESS PLC	Télécommunications	Grande Bretagne	GBp
16	LLOY.L	LLOYDS TSB GROUP PLC	Finance	Grande Bretagne	GBp
17	MSY.L	MISYS PLC	Technologie	Grande Bretagne	GBp
18	RTR.L	REUTERS GROUP PLC	Télécommunications	Grande Bretagne	GBp
19	RSA.L	ROYAL & SUN ALLIANCE INS GRP	Finance	Grande Bretagne	GBp
20	SBRY.L	SAINSBURY (J) PLC	Consommation non cyclique	Grande Bretagne	GBp
21	UU.L	UNITED UTILITIES PLC	Services publics	Grande Bretagne	GBp
22	2388.HK	BOC HONG KONG HOLDINGS LTD	Finance	Hong Kong	HKD
23	0267.HK	CITIC PACIFIC LIMITED	Finance	Hong Kong	HKD
24	0002.HK	CLP HOLDINGS LTD	Services publics	Hong Kong	HKD
25	ENEI.MI	ENEL SPA	Services publics	Italie	EUR
26	TLIT.MI	TELECOM ITALIA SPA	Télécommunications	Italie	EUR
27	2914.T	JAPAN TOBACCO INC	Consommation non cyclique	Japon	JPY
28	6752.T	MATSUSHITA ELECTRIC INDUST	Consommation cyclique	Japon	JPY
29	9501.T	TOKYO ELECTRIC POWER CO INC	Services publics	Japon	JPY
30	AKZO.AS	AKZO NOBEL	Produits de base	Pays-Bas	EUR
31	UNc.AS	UNILEVER NV-CVA	Consommation non cyclique	Pays-Bas	EUR
32	WLSNc.AS	WOLTERS KLUWER-CVA	Télécommunications	Pays-Bas	EUR
33	ROG.VX	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	Consommation non cyclique	Suisse	CHF
34	SCMN.VX	SWISSCOM AG-REG	Télécommunications	Suisse	CHF
35	UHRN.VX	THE SWATCH GROUP AG-REG	Consommation cyclique	Suisse	CHF
36	MO.N	ALTRIA GROUP INC	Consommation non cyclique	USA	USD
37	AMZN.O	AMAZON.COM INC	Télécommunications	USA	USD
38	AAPL.O	APPLE COMPUTER INC	Technologie	USA	USD
39	T.N	AT&T CORP	Télécommunications	USA	USD
40	BMY.N	BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	Consommation non cyclique	USA	USD
41	EK.N	EASTMAN KODAK CO	Industrie et autres	USA	USD
42	EDS.N	ELECTRONIC DATA SYSTEMS CORP	Technologie	USA	USD
43	F.N	FORD MOTOR CO	Consommation cyclique	USA	USD
44	GM.N	GENERAL MOTORS CORP	Consommation cyclique	USA	USD
45	JDSU.O	JDS UNIPHASE CORP	Télécommunications	USA	USD
46	LU.N	LUCENT TECHNOLOGIES INC	Télécommunications	USA	USD
47	MRK.N	MERCK & CO. INC.	Consommation non cyclique	USA	USD
48	NEM.N	NEWMONT MINING CORP	Produits de base	USA	USD
49	TLAB.O	TELLABS INC	Télécommunications	USA	USD
50	VZ.N	VERIZON COMMUNICATIONS INC	Télécommunications	USA	USD

Entre la Date de Création du FCP et la Date de Référence Initiale, la VL du FCP progressera à un taux proche du marché monétaire, pour atteindre 100 EUR le 15 décembre 2004.

Méthode de calcul des coupons annuels

- A chaque date de constatation, la performance de chacun des titres du Panier Complet est mesurée en rapportant le cours de clôture à la date de constatation sur le cours de clôture à la Date de Référence Initiale. Si un de ces jours n'est pas un jour de Bourse, on prend le jour de Bourse suivant.
- Le Panier de Référence est constitué des 20 actions du Panier Complet ayant enregistré la moins bonne performance entre la Date de Référence Initiale et la date de constatation.
- A chaque date de constatation, la performance du Panier de Référence est calculée en faisant la moyenne équipondérée des performances entre la Date de Référence Initiale et la date de constatation des 20 actions constituant le Panier de Référence à la date de constatation.
- Un coupon de 6% est versé à chaque date de paiement annuel de façon inconditionnelle.
- Ce coupon passe à 10% dès lors que la performance du Panier de Référence est supérieure à la limite associée à la date de constatation annuelle.

Le tableau ci-dessous explicite pour chaque date de constatation, la limite permettant de calculer le montant du coupon annuel.

(a)	Date de constatation (a)	Date de paiement annuel (a)	Limite (a)
1	15 Décembre 2005	22 Décembre 2005	0 %
2	15 Décembre 2006	22 Décembre 2006	- 5 %
3	14 Décembre 2007	21 Décembre 2007	- 10 %
4	15 Décembre 2008	22 Décembre 2008	- 15 %
5	15 Décembre 2009	22 Décembre 2009	- 20 %
6	15 Décembre 2010	22 Décembre 2010	- 25 %
7	15 Décembre 2011	22 Décembre 2011	- 30 %
8	14 Décembre 2012	21 Décembre 2012	- 35 %

Les coupons sont dûs jusqu'à la date de maturité anticipée incluse si la condition d'activation de la clause de maturité anticipée est remplie.

Méthode de calcul de la valeur liquidative à l'échéance

Si la clause de maturité anticipée n'est pas activée, le porteur reçoit sur la base de la valeur liquidative du 14 Décembre 2012, le **produit** de :

- la valeur liquidative à la Date de Référence Initiale
- **et de** (1+ performance du Panier de Référence à la huitième date de constatation du 14 Décembre 2012), la performance pouvant être positive ou négative.

Ce montant est garanti depuis la huitième date de constatation jusqu'à la Date d'échéance du FCP, soit le 21 Décembre 2012.

Condition d'activation de la clause de maturité anticipée

A chacune des dates de constatation (depuis la troisième jusque la septième incluses), on observe la performance du Panier de Référence (dont les modalités de calcul sont précisées ci-dessus). Si la performance du Panier de référence est positive ou nulle, alors la condition d'activation de la clause de maturité anticipée est validée automatiquement. La date de maturité effective (la "Date de Maturité Effective") correspond alors à la première date de constatation pour laquelle la condition est validée.

Dans ce cas, la valeur liquidative garantie au porteur à la Date de Maturité Effective correspond au **produit** de :

- la valeur liquidative à la Date de Référence Initiale
- **et de** (1+ performance positive du Panier de Référence à la Date de Maturité Effective).

Ce montant est garanti à la Date de Maturité Effective ainsi que sur les cinq jours ouvrés consécutifs.

Le porteur bénéficie donc d'une garantie intégrale de son capital en plus des coupons annuels distribués.

Si la condition d'activation de la maturité anticipée est remplie, la classification du fonds sera automatiquement transformée en "Monétaire Euro", sous réserve de l'agrément par l'Autorité des marchés Financiers, et la valeur liquidative du FCP progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire entre la Date de Maturité Effective et la date d'échéance du FCP.

Jour de Bourse : signifie, pour chaque action du Panier Complet, tout jour où la Bourse sur laquelle l'action est cotée, est ouverte et en fonctionnement régulier.

ANTICIPATIONS DE MARCHE PERMETTANT DE MAXIMISER LE RESULTAT DE LA FORMULE

Les scénarii de marché offrant au porteur le rendement maximum de la formule du FCP supposent que la performance du Panier de Référence soit supérieure au seuil annuel à l'issue de chaque année tout en restant négative et que la performance finale du Panier de Référence soit la plus élevée possible à l'issue de la huitième année.
Le porteur touchera alors huit coupons annuels de 10% et une valeur de remboursement profitant pleinement de la hausse du Panier de Référence.

Le porteur peut également avoir intérêt à sortir de façon anticipée suivant sa situation patrimoniale : les conditions optimales supposent alors que les performances du Panier de Référence soit supérieures au seuil annuel et que la performance du Panier de Référence soit la plus élevée possible la première année où ce dernier affiche une performance positive. Le porteur touchera alors des coupons annuels de 10% jusqu'à la Date de Maturité incluse et une valeur de remboursement profitant pleinement de la hausse du Panier de Référence.

EXEMPLES CHIFFRES

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées ou futures du FCP.

Il est indiqué pour chaque exemple donné ci-dessous le taux de rentabilité interne que représente l'investissement dans le FCP sur toute la durée de la formule. Le porteur pourra comparer de taux de rentabilité à celui qu'offrirait un investissement dans une Obligation Assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable.
Le taux de rentabilité interne équivaut au taux d'intérêt annuel hors fiscalité perçu pour un investissement à remboursements ou revenus à intervalles réguliers, entre la Date de Commencement et la Date de Maturité Effective.

Exemple de détermination des performances du Panier de Référence à une date de constatation annuelle

Le tableau présente la performance (entre la Date de Référence Initiale et la date de constatation annuelle) des cinquante actions composant le Panier Complet, affichées par ordre décroissant de performance.
On retient les 20 actions les moins performantes dans un panier de 50 actions.

Action	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Performance	140%	101%	100%	93%	91%	90%	85%	78%	73%	72%

Action	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Performance	62%	60%	55%	52%	49%	44%	43%	42%	41%	39%

Action	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Performance	38%	37%	35%	32%	30%	28%	27%	25%	24%	24%

Action	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Performance	22%	20%	18%	15%	14%	13%	12%	10%	10%	8%

Action	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Performance	6%	2%	-5%	-7%	-12%	-17%	-22%	-35%	-45%	-60%

La performance du Panier de Référence à la date de constatation annuelle est égale à la moyenne équipondérée des actions 31 à 50, soit –2.6%.

Premier exemple : cas défavorable

Le rendement obtenu est négatif lorsqu'à chacune des huit dates de constatations annuelles, la performance du Panier de Référence depuis l'origine est inférieure à sa limite annuelle associée et que la valeur du Panier de Référence à la dernière date de constatation a diminué par rapport à sa valeur d'origine de plus de 48% (ce qui signifie que 20 actions parmi 50 ont très fortement baissé et ont une performance très fortement négative à la dernière date de constatation annuelle par rapport à leur cours à la Date de Référence Initiale).

Soient les performances du Panier de Référence depuis la Date de Référence Initiale sur les trois premières dates de constatations annuelles :

Dates de constatation	**15-déc-05**	**15-déc-06**	**14-déc-07**
Performance du Panier de Référence	-6%	-12%	-17%
Limite	0%	-5%	-10%
Coupon distribué	6%	6%	6%
Activation de la clause de maturité anticipée	-	-	non

- La performance du Panier de Référence au bout de la première année, le 15 décembre 2005, est de –6%. Le Panier de Référence ne remplit pas la condition pour toucher le coupon de 10%. Le FCP distribue donc un coupon de 6%, le 22 décembre 2005.
- La performance du Panier de Référence au bout de la deuxième année, le 15 décembre 2006, est de –12%. Le Panier de Référence ne remplit pas la condition pour toucher le coupon de 10%). Le FCP distribue donc un coupon de 6%, le 22 décembre 2006.
- La performance du Panier de Référence au bout de la troisième année, le 14 décembre 2007, est de –17% :
  - le Panier de Référence ne remplit pas la condition pour toucher le coupon de 10%. Le FCP distribue donc un coupon de 6%, le 21 décembre 2007.
  - de plus le Panier de Référence ne remplit pas la condition pour une maturité anticipée de la formule (performance du Panier de Référence au 14 décembre 2007 supérieure ou égale à 0). La formule continue donc à courir.

Soient les performances du Panier de Référence depuis la Date de Référence Initiale sur les cinq dernières dates de constatations annuelles :

Dates de constatation	**15-déc-08**	**15-déc-09**	**14-déc-10**	**15-déc-11**	**14-déc-12**
Performance du panier de référence	-25%	-32%	-33%	-38%	-55%
Limite	-15%	-20%	-25%	-30%	-35%
Coupon distribué	6%	6%	6%	6%	6%
Activation de la clause de maturité anticipée	non	non	non	non	-

- Du 15 décembre 2008 au 14 décembre 2012, les performances du Panier de Référence à la fin de chaque constatation annuelle ne remplissent pas les conditions :
  - pour le paiement du coupon de 10%.
  - pour le remboursement anticipé du produit (la performance du Panier de Référence aux dates de constatations annuelles au delà de la troisième année incluse doit être supérieure ou égale à 0%).

Ainsi le FCP distribue donc un coupon de 6%, le 22 décembre 2008, le 22 décembre 2009, le 22 décembre 2010, le 22 décembre 2011 et le 21 décembre 2012.
Par ailleurs, à la Date de Maturité Effective du FCP, soit le 21 décembre 2012, le porteur recevra 45% du capital initialement investi sur la base de la valeur liquidative du 15 décembre 2004 (sous déduction des commissions de souscriptions).
Pour une Valeur Liquidative de Référence à 100 €, la valeur liquidative garantie à l'échéance, le 21 décembre 2012, sera égale à 45 €. [=100 € * (1-55%)]
Le taux de rentabilité interne du porteur de parts du FCP sera donc égal à –1.16%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, soit 4.18% par an au 27 juillet 2004 (taux sans risque 8 ans).

Deuxième exemple : cas médian

Le Panier de Référence présente des performances négatives aux dates de constatation annuelles, mais supérieures à la limite annuelle associée sur les quatre dernières dates de constatations. La valeur finale du Panier de Référence est de 85%.

Soient les performances du Panier de Référence depuis la Date de Référence Initiale sur chacune des huit dates de constatations annuelles :

Dates de constatation	**15-déc-05**	**15-déc-06**	**14-déc-07**	**15-déc-08**	**15-déc-09**	**14-déc-10**	**15-déc-11**	**17-déc-12**
Performance du panier de référence	-7%	-12%	-17%	-23%	-15%	-12%	-8%	-5%
Limite	0%	-5%	-10%	-15%	-20%	-25%	-30%	-35%
Coupon distribué	6%	6%	6%	6%	10%	10%	10%	10%
Activation de la clause de maturité anticipée	non	non	non	non	non	non	non	-

- Sur les quatre premières années, le Panier de Référence ne remplit pas les conditions pour toucher le coupon de 10%. Un coupon de 6% est donc versé le 22 décembre 2005, le 22 décembre 2006, le 21 décembre 2007 et le 22 décembre 2008.
- Sur les quatre dernières années, les performances du Panier de Référence aux dates de constatations sont suffisamment importantes pour que le FCP verse un coupon de 10%.
- En revanche, les performances aux dates de constatations ne permettent pas un remboursement anticipé du FCP.

Par conséquent, à la Date de Maturité Effective du FCP, soit le 21 décembre 2012, le porteur recevra 85% du capital initialement investi sur la base de la valeur liquidative du 15 décembre 2004 (sous déduction des commissions de souscriptions).
A maturité, le 21 décembre 2012, la valeur liquidative garantie est égale à 95 €. [=100 € * (1-5%)]
Le taux de rentabilité interne du porteur de parts du FCP sera donc égal à 7.24%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, soit 4.18% par an au 27 juillet 2004 (taux sans risque 8 ans).

Troisième exemple : cas favorable

Cas favorable 1 : avec rappel anticipé

Le Panier de Référence a des performances positives aux dates de constatations des deux premières années et en date de constatation de la troisième année. La valeur du Panier de Référence est égale à 106%.

Soient les performances du Panier de Référence depuis la Date de Référence Initiale sur les trois premières dates de constatations annuelles :

Dates de constatation	15-déc-05	15-déc-06	14-déc-07
Performance du panier	1%	3%	6%
Limite	0%	-5%	-10%
Coupon distribué	10%	10%	10%
Activation de la clause de maturité anticipée	-	-	oui

- Les performances du Panier de Référence respectent les conditions de versement par le FCP du coupon de 10%. Le porteur reçoit un coupon de 10% à l'issue des trois premières années.
- De plus la performance du Panier de Référence le 14 décembre 2007 est supérieure à 0%. Le porteur des parts des FCP peut alors sortir à la valeur liquidative garantie à 106€ [=100 € * (1+6%)] (si le client ne souhaite pas sortir du produit, la progression de la VL sur la vie restante du FCP sera proche de celle du monétaire euro).

Le taux de rentabilité interne du porteur de parts du FCP sera donc égal sur 3 ans à 11.78%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, soit 3.23% par an au 27 juillet 2004 (taux sans risque 3 ans).

Cas favorable 2 : sans rappel anticipé

Le Panier de Référence a des performances aux dates de constatation annuelles toujours supérieures à la limite annuelle associée et négatives à partir de la troisième année. De plus la valeur finale du Panier de Référence est de 98%.

Soient les performances du Panier de Référence depuis la Date de Référence Initiale sur chacune des huit dates de constatations annuelles :

Dates de constatation	15-déc-05	15-déc-06	14-déc-07	15-déc-08	15-déc-09	14-déc-10	15-déc-11	17-déc-12
Performance du panier de référence	-6%	3%	-5%	-15%	-14%	-12%	-5%	+5%
Limite	0%	-5%	-10%	-15%	-20%	-25%	-30%	-35%
Coupon distribué	6%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Activation de la clause de maturité anticipée	non	non	non	non	non	non	non	-

- La performance du Panier de Référence au bout de la première année, le 15 décembre 2005, est de –6%, le Panier de Référence ne remplit pas la condition pour toucher le coupon de 10%. Le FCP distribue donc un coupon de 6%, le 22 décembre 2005.
- Du 15 décembre 2005 au 14 décembre 2012, les performances du Panier de Référence respectent les conditions de versement par le FCP du coupon de 10%. Dans la mesure où la clause de maturité anticipée n'est pas activée, le FCP distribue un coupon de 10% à l'issue des sept dernières années.
- La performance du Panier de Référence le 14 décembre 2012 est égale à 5%. Par conséquent, à la Date de Maturité Effective du FCP, soit le 21 décembre 2012, le porteur recevra 105% du capital initialement investi sur la base de la valeur liquidative du 15 décembre 2004 (sous déduction des commissions de souscriptions).

A maturité, le 21 décembre 2012, la valeur liquidative garantie est égale à 105 €. [=100 € * (1+5%)]
Le taux de rentabilité interne du porteur de parts du FCP sera donc égal sur 8 ans à 9.764%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, soit 4.18% par an au 27 juillet 2004 (taux sans risque 8 ans).

SIMULATIONS SUR LES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le FCP s'il avait été lancé dans le passé, présentés par date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les constatations passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, de même que des performances futures du FCP.
Ces simulations ont été réalisées avec le plus grand soin par la société de gestion à partir de sources d'informations qu'elle a jugées fiables. Elle ne peut être tenue responsable en cas d'erreur ou omission de la part de ses fournisseurs d'informations.

Pour les besoins de la simulation, la société de gestion a choisi des actions de remplacement pour les actions figurant dans la formule et qui n'existaient pas pendant la période de simulation. Pour la partie manquante de leur historique les actions du panier complet ont été remplacées par les actions suivantes :

Action	Action de remplacement	Date finale du remplacement
AMAZON.COM INC	MICROSOFT	15/05/97
BOC HONG KONG HOLDINGS LTD	STANDARD CHARTERED	25/07/02
CITIC PACIFIC LIMITED	HUTCHINSON WHAMPOA	02/06/88
ENEL SPA	SUEZ	02/11/99
INFINEON TECHNOLOGIES AG	INTEL	13/03/00
JAPAN TOBACCO INC	BRITISH AMERICAN TOBACCO	27/10/94
JDS UNIPHASE CORP	NORTEL NETWORKS	17/11/93
LUCENT TECHNOLOGIES INC	TELLABS	04/04/96
MISYS PLC	LOGICA CMG	11/03/87
SWISSCOM AG-REG	BT GROUP	02/10/98
UNITED UTILITIES PLC	RWE	11/12/89
UPM-KYMMENE OYJ	BOISE CASCADE	16/01/91

Statistiques sur les taux de rentabilité interne

Nombre de simulations	2522
Période de simulations	Du 02/01/1987 au 02/09/1996
Périodicité	Quotidienne
Moyenne des Taux de Rentabilité Interne	10.08%
Maximum des Taux de Rentabilité Interne	18.29%
Minimum des Taux de Rentabilité Interne	6.25%
Taux sans risque 8 ans au 27/07/2004	4.18%

Ces informations sont données uniquement à titre indicatif.

Evolution des taux de rentabilité interne en fonction de la date de lancement du FCP

Le graphique suivant indique le taux de rentabilité interne en fonction de la date de lancement et non en fonction de la date de maturité du FCP : en effet celle ci peut intervenir au bout de 3 ans minimum.

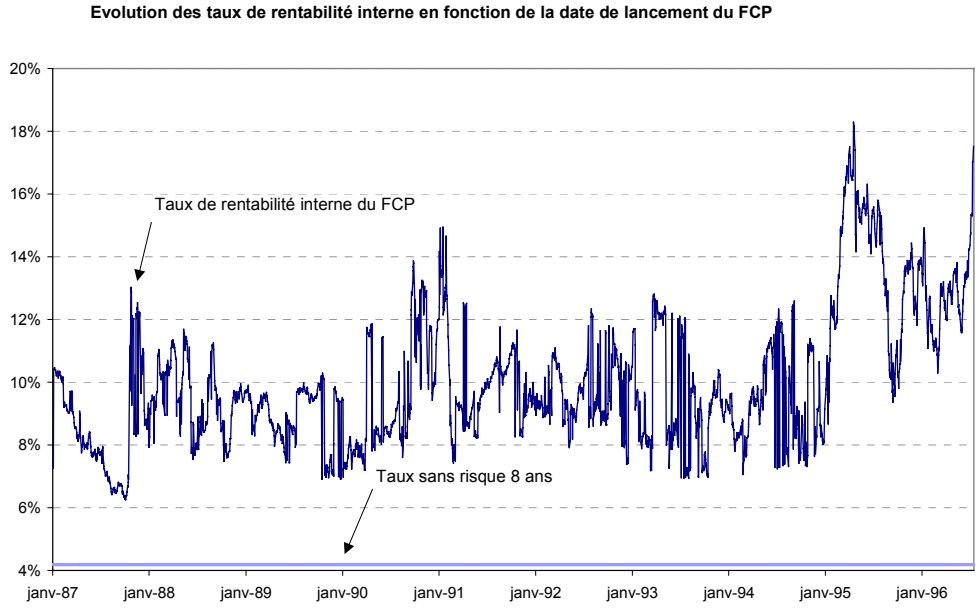

Statistiques sur les taux de rentabilité interne

Le tableau ci-dessous présente pour chaque date de maturité du produit, le pourcentage d'observations, le minimum, la moyenne et le maximum des taux de rentabilité interne ainsi que le taux sans risque associé à la maturité du produit.

Maturité Effective	Probabilité	Minimum TRI	Moyenne TRI	Maximum TRI	Taux sans risque
3 ans	28.15%	7.24%	12.13%	18.29%	3.23%
4 ans	19.98%	6.91%	8.95%	12.33%	3.51%
5 ans	28.19%	7.43%	9.62%	12.80%	3.73%
6 ans	7.38%	6.91%	10.08%	13.02%	3.92%
7 ans	8.60%	7.49%	8.82%	12.52%	4.07%
8 ans	7.69%	6.25%	8.65%	11.85%	4.18%

100% des simulations offrent un taux de rentabilité interne supérieur au taux sans risque associé à la maturité du produit.

Le graphique ci-dessous montre la dispersion des taux de rentabilité interne sur l'ensemble des simulations réalisées depuis 1987.

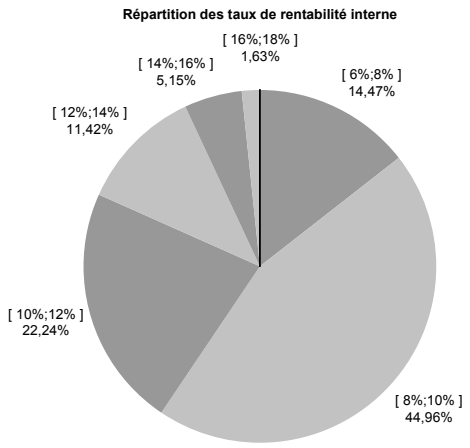

Illustration : le graphique montre que dans 22.24% des cas, le taux de rentabilité interne annuel est compris entre 10% et 12%.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent est investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas de marché.

AVERTISSEMENT

Le FCP est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie du souscripteur sur la base de la valeur liquidative garantie à la Date de Maturité Effective (soit le 14 décembre 2012 ou le 14 décembre 2007, le 15 décembre 2008, le 15 décembre 2009, le 15 décembre 2010, ou le 15 décembre 2011 selon l'activation de la clause de maturité anticipée) ou sur l'un des cinq jours ouvrés suivants. Une sortie du FCP à une date différente s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (et après déduction des frais de rachat).

RISQUES LIES A LA CLASSIFICATION

La classification du FCP le contraint à respecter précisément la formule. La formule de remboursement étant prédéterminée, le gérant ne peut pas prendre de décisions d'investissement autres que dans le but d'atteindre la formule, et cela indépendamment des nouvelles anticipations d'évolution des marchés.

RISQUES LIES AUX CARACTERISTIQUES DE LA FORMULE

Le porteur s'expose au travers du FCP à des risques liés aux caractéristiques de la formule, à savoir :

- En dehors des coupons annuels certains et de la clause de maturité anticipée, le porteur accepte de mettre en jeu l'intégralité de son capital, la valeur de remboursement étant liée à la performance long terme du Panier de Référence.
- Les 30 actions du Panier Complet affichant la meilleure performance sont écartées du Panier de Référence chaque année.
- La garantie de l'objectif de performance ne bénéficie qu'aux porteurs conservant leurs parts jusqu'à la Date de Maturité Effective du FCP.

RISQUES DE MARCHE

En dehors des dates de mise en jeu de la garantie, la valeur liquidative est soumise à l'évolution de la valeur des actions composant le Panier Complet, de la volatilité et des taux. A cet égard, la valeur liquidative du FCP peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

La durée de la formule étant de 8 ans (maximum), les porteurs de parts du FCP doivent considérer leur investissement comme un investissement à long terme sur 8 ans et s'assurer que cet horizon d'investissement convient à leur besoin et à leur situation financière et patrimoniale.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Le FCP est donc exposé au risque que cette contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. En tout état de cause, le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ne pourra dépasser 10% de l'actif net par contrepartie. Un système de collatéralisation sera mis en place afin de respecter cette contrainte réglementaire le cas échéant.

RISQUE DE CHANGE

Le FCP ne comporte pas de risque de change.

RISQUES LIES A L'ABSENCE D'APPEL D'OFFRE

La société de gestion ne s'est pas engagée sur une procédure formelle traçable et contrôlable de mise en concurrence de la contrepartie des instruments financiers à terme négociés de gré à gré qui permettront au FCP de réaliser son objectif de gestion. Cette contrepartie est Exane SA.

GARANTIE OU PROTECTION

ETABLISSEMENT GARANT

EXANE Finance – 16, avenue Matignon 75008 PARIS
(Etablissement de crédit agréé par le CECEI)

NATURE DE LA GARANTIE

Garantie à première demande.
La garantie donnée par Exane Finance au FCP porte sur la valeur liquidative à la **Date de Maturité Effective** ainsi que sur celle des cinq jours ouvrés suivants cette Date soit :
(1) le 14 Décembre 2012 (jusqu'au 21 Décembre 2012 inclus) si la clause de maturité anticipée n'est pas activée.
(2) le 14 Décembre 2007 (jusqu'au 21 Décembre 2007 inclus) si la clause de maturité anticipée est activée à l'issue de la troisième année.
(3) le 15 Décembre 2008 (jusqu'au 22 Décembre 2008 inclus) si la clause de maturité anticipée est activée à l'issue de la quatrième année.
(4) le 15 Décembre 2009 (jusqu'au 22 Décembre 2009 inclus) si la clause de maturité anticipée est activée à l'issue de la cinquième année.
(5) le 15 Décembre 2010 (jusqu'au 22 Décembre 2010 inclus) si la clause de maturité anticipée est activée à l'issue de la sixième année.
(6) le 15 Décembre 2011 (jusqu'au 22 Décembre 2011 inclus) si la clause de maturité anticipée est activée à l'issue de la septième année.

Les porteurs ayant souscrit des parts du FCP, quelle que soit la date de souscription de leurs parts dans le FCP, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative de la Date de Maturité Effective du FCP ainsi que sur celle des cinq jours ouvrés suivants, bénéficieront de la Valeur Liquidative Garantie.
Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle de la Date de Maturité Effective (ou que celle des cinq jours ouvrés suivants cette Date) du FCP, ne bénéficieront pas de la Valeur Liquidative Garantie.
La société de gestion exercera la garantie pour le compte du FCP dans l'hypothèse où, à la Date de Maturité Effective du FCP (ou des cinq jours ouvrés suivants cette date), l'actif net du FCP ne serait pas suffisant pour atteindre la Valeur Liquidative Garantie.
En dehors de la Date de Maturité Effective du FCP ou des cinq jours ouvrés suivants cette Date, la valeur liquidative, soumise par nature à l'évolution des marchés financiers, peut être différente de la Valeur Liquidative Garantie.
Les détails de l'engagement de garantie donnée par Exane Finance au FCP figurent dans la note détaillée du prospectus complet.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle du souscripteur. Pour le déterminer, le souscripteur doit tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à horizon de durée de la formule mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.
Le FCP est plus particulièrement destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte.
Le profil de risque du FCP le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer sur un panier d'actions internationales et acceptant de prendre un risque de perte en capital.

La durée minimum de placement recommandée correspond à la durée de la formule, soit au minimum trois ans et jusqu'à huit ans si la clause de maturité anticipée n'est pas activée.

INFORMATIONS CONCERNANT LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

FRAIS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DU FONDS NOURRICIER

Les commissions de souscriptions et de rachats du fonds nourricier viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au FCP reviennent à la société de gestion et/ou au distributeur.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative * nombre de parts souscrites	4% maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative * nombre de parts souscrites	2% maximum à compter du 15 décembre 2005.
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative * nombre de parts rachetées	Néant
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative * nombre de parts rachetées	1% maximum en dehors de la Date de Maturité Effective et des cinq jours ouvrés suivants. (*)

(*) Cf "Garantie ou protection" pour la définition de la Date de Maturité Effective.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION DU FONDS NOURRICIER

Rémunération de la gestion financière.
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC	Actif Net	Maximum 1.6 % TTC de l'actif net. Cette commission sera provisionnée à chaque valeur liquidative, intégralement imputée au compte de résultat du FCP et prélevée trimestriellement

RAPPEL DES COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS DU FONDS MAITRE "EXANE MASTER MONETAIRE 1"

Commission indirecte de souscription non acquise au FCP maître	Valeur liquidative * nombre de parts souscrites	2% maximum
Commission indirecte de souscription acquise au FCP maître	Valeur liquidative * nombre de parts souscrites	Néant
Commission de rachat indirecte non acquise au FCP maître	Valeur liquidative * nombre de parts rachetées	2% maximum
Commission de rachat indirecte acquise au FCP maître	Valeur liquidative * nombre de parts rachetées	Néant

Les commissions indirectes de souscription et de rachat sont les commissions appliquées au FCP nourricier à raison de son investissement dans le FCP maître.

RAPPEL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION DU FONDS MAITRE "EXANE MASTER MONETAIRE 1"

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC	Actif Net	0.36% TTC maximum. Ces frais seront provisionnés à chaque valeur liquidative, intégralement imputés au compte de résultat du FCP et prélevés trimestriellement.
Commission de surperformance	Actif Net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion du fonds maître seront supportés par le FCP nourricier à raison de son investissement dans le FCP maître.

REGIME FISCAL

Le FCP pourra servir de supports de contrat d'assurance vie libellés en unités de compte
Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les souscriptions et les rachats sont effectués en montant ou en nombre de parts. Les parts sont fractionnées en millièmes de parts.
La fréquence de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture d'EURONEXT Paris.
Les souscriptions et les rachats sont centralisés chez le dépositaire et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture du jour.
Les demandes de souscription / rachats sont reçues jusqu'à 14h00 pour une application sur la valeur liquidative du jour.

Société Générale
32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes
02 51 85 60 07

La société de gestion s'accorde le droit de refuser des souscriptions dès lors que le nombre de parts du fonds dépasse 200 000 parts.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois d'août
Première clôture : 31 août 2005

AFFECTATION DES RESULTATS

FCP mixte : distribution et/ou capitalisation.
La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des revenus et / ou de les capitaliser.
La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets à la date de la décision.
Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens du Code du Travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative sera publiée dans les locaux du dépositaire ainsi que dans les locaux de la société de gestion aux adresses respectives suivantes :

Adresse du dépositaire :
Société Générale
50, bd Haussmann – 75431 Paris Cedex 09

Adresse de la Société de Gestion
Exane Structured Asset Management
16, avenue Matignon – 75008 Paris

La diffusion de ce prospectus simplifié, et l'offre ou l'achat des parts du FCP peuvent être assujettis à des restrictions dans certains pays. Ce prospectus simplifié ne constitue ni une offre ni un démarchage sur l'initiative de quiconque, dans tout pays dans lesquels cette offre ou ce démarchage serait illégal, ou dans lequel la personne formulant cette offre ou accomplissant ce démarchage ne remplirait pas les conditions requises pour ce faire ou à destination de toute personne à laquelle il serait illégal de formuler cette offre ou qu'il serait illégal de démarcher.
Les parts du FCP n'ont pas été et ne seront pas offertes ou vendues aux Etats-Unis pour le compte ou au profit d'un citoyen ou résident des Etats-Unis.
Aucune autre personne que celles citées dans ce prospectus simplifié n'est autorisée à fournir des informations sur le FCP.

Les souscripteurs potentiels de parts du FCP doivent s'informer des exigences légales applicables à cette demande de souscription, et de prendre des renseignements sur la réglementation du contrôle des changes, et le régime fiscal respectivement applicables dans le pays dont ils sont ressortissants ou résidents, ou dans lequel ils ont élu domicile.

DEVISE DE LIBELLE DES PARTS

Euro

DATE DE CREATION

Ce FCP a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 07 Septembre 2004. Il a été créé le 27 Septembre 2004 pour une durée de 8 ans et 85 jours.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE

Entre 99.6 et 99.8.EUR

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
Emmanuel COURANT
Exane Structured Asset Management
16, avenue Matignon – 75008 Paris
emmanuel.courant@exane.com

Date de publication du prospectus : 07 septembre 2004

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.